

Moteur cassé apres 24h l'achat de la voiture

Par cathchris01, le 06/05/2012 à 17:49

Bonjour,

j'ai fais l'acquisition d'une voiture d'occasion le vendeur m'a assuré des réparations qu'il avait effectué lui même car ancien mécano de chez Citroën donc changement de la courroie de distribution il y a 9000kms, changé l'alternateur mais il faut le ré-aligné et il me fait remarquer quelle pollue au démarrage et qu'il faut lui faire une vidange et un défaut de masse tout ceci m'empêchant pas le véhicule de rouler. Vu son petit prix de 690€ et le peu de frais à faire dessus il me la baisse à 600 + le CT à passer moi-même. DU fais que j'ai besoin d'un véhicule urgemment pour me déplacer ok je la prend. je fais 12km avec et là plus rien ça à claqué et plus de démarrage !!!!

Quel est mon recours en vers le vendeur car plus les moyens de racheter un autre véhicule???

Merci de votre réponse.

Par Tisuisse, le 06/05/2012 à 19:13

Bonjour,

Lisez ceci:

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne 23072 1.htm

puis voyez votre assureur "protection juridique" pour entamer les démarches nécessaires.

Par cathchris01, le 13/05/2012 à 20:48

Nous vous remercions grâce à cet article le vendeur nous a rendu notre chèque!!! Merci à vous.

CC.